



asset
management

INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR

CS61595

75015 Paris Cedex 15

T 01 53 15 70 00

WWW.CPR-AM.COM

CPR CROISSANCE REACTIVE

OPCVM relevant de la Directive 2009/65/CE
FCP de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 30 DÉCEMBRE 2022

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Sommaire

	Pages
Caractéristiques de l'OPC	3
Compte rendu d'activité	8
Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue	21
Informations spécifiques	24
Informations réglementaires	25
Certification du Commissaire aux comptes	31
Comptes annuels	36
Bilan Actif	37
Bilan Passif	38
Hors-Bilan	39
Compte de Résultat	40
Annexes aux comptes annuels	41
Règles et méthodes comptables	42
Evolution de l'Actif net	46
Compléments d'information	47
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	60
Inventaire	62
Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon	65
Annexe(s)	66
Information SFDR	67

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Croissance Réactive - L

Code ISIN : (C) FR0013414059

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Réactive - L, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents).

La gestion est active. Le fonds peut adopter tout à tour un profil à dominante obligataire ou actions.

Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 3,50% à l'indice €STR capitalisé avec une volatilité maximale prévisionnelle de 15%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu/>.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

CPR Croissance Réactive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également détenir directement des titres vifs (50% maximum) : actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation.

Dans la limite de 30% de son actif, le fonds peut être exposé à des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Croissance Réactive - L est libellée en EUR.

CPR Croissance Réactive - L a une durée de placement recommandée supérieure à supérieure à 4 ans.

CPR Croissance Réactive - L capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Croissance Réactive - I

Code ISIN : (C) FR0010965137

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Réactive - I, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents).

La gestion est active. Le fonds peut adopter tour à tour un profil à dominante obligataire ou actions.

Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 4,25% à l'indice €STR capitalisé avec une volatilité maximale prévisionnelle de 15%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu/>

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

CPR Croissance Réactive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également détenir directement des titres vifs (50% maximum) : actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation.

Dans la limite de 30% de son actif, le fonds peut être exposé à des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

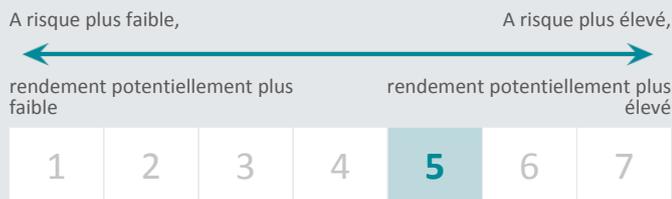
CPR Croissance Réactive - I est libellée en EUR.

CPR Croissance Réactive - I a une durée de placement recommandée supérieure à 4 ans.

CPR Croissance Réactive - I capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Croissance Réactive - P

Code ISIN : (C) FR0010097683

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Réactive - P, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents).

La gestion est active. Le fonds peut adopter tout à tour un profil à dominante obligataire ou actions.

Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 3,50% à l'indice €STR capitalisé avec une volatilité maximale prévisionnelle de 15%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu/>

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

CPR Croissance Réactive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également détenir directement des titres vifs (50% maximum) : actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation.

Dans la limite de 30% de son actif, le fonds peut être exposé à des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

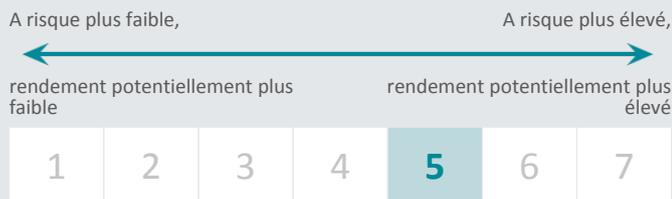
CPR Croissance Réactive - P est libellée en EUR.

CPR Croissance Réactive - P a une durée de placement recommandée supérieure à 4 ans.

CPR Croissance Réactive - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Croissance Réactive - T

Code ISIN : (D) FR0011741941

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Réactive - T, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents).

La gestion est active. Le fonds peut adopter tour à tour un profil à dominante obligataire ou actions.

Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais, supérieure de 4,70% à l'indice €STR avec une volatilité maximale prévisionnelle de 15%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu/>

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à postériori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

CPR Croissance Réactive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également détenir directement des titres vifs (50% maximum) : actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation.

Dans la limite de 30% de son actif, le fonds peut être exposé à des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

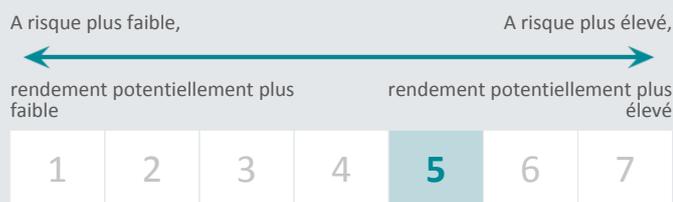
CPR Croissance Réactive - T est libellée en EUR.

CPR Croissance Réactive - T a une durée de placement recommandée supérieure à 4 ans.

CPR Croissance Réactive - T distribue son résultat net et capitalise et/ou distribue ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Caractéristiques principales du fonds

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Croissance Réactive - R

Code ISIN : (C) FR0013294626

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

En souscrivant dans CPR Croissance Réactive - R, vous investissez dans un portefeuille diversifié international associant plusieurs classes d'actifs entre elles : actions (y compris les petites capitalisations), taux, crédit (y compris les titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion), placements monétaires, change, matières premières (hors agricoles), stratégies alternatives, ayant trait à toutes les zones géographiques (y compris pays émergents).

La gestion est active. Le fonds peut adopter tout à tout un profil à dominante obligataire ou actions.

Il sera majoritairement investi en OPC.

L'objectif de gestion consiste à obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance annualisée, nette de frais supérieure de 4,20% à l'indice €STR capitalisé avec une volatilité maximale prévisionnelle de 15%.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : <https://www.emmi-benchmarks.eu/>

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

CPR Croissance Réactive privilégiera des OPC (y compris ETF) intégrant une approche ESG (critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) dans leur processus d'investissement(1).

(1) Les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion détermine une allocation entre actions, obligations et instruments du marché monétaire qui peut s'éloigner des proportions de l'indice tout en respectant la volatilité maximum. Elle procède ensuite à une allocation géographique et/ou thématique et au choix des supports correspondants. Ces décisions sont prises en fonction de ses anticipations de marchés, de données financières et de risque.

Le fonds a vocation à être investi en OPC jusqu'à 100% de son actif. Il peut également détenir directement des titres vifs (50% maximum) : actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

L'exposition actions sera comprise entre 0% et 80% de l'actif total du portefeuille.

La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via des OPC) sera comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds.

La société de gestion s'appuie, pour l'évaluation du risque et de la catégorie de crédit, sur ses équipes et sa propre méthodologie qui intègre, parmi d'autres facteurs, les notations émises par les principales agences de notation.

Dans la limite de 30% de son actif, le fonds peut être exposé à des titres de catégorie "Speculative Grade", c'est-à-dire de notations inférieures ou égales à BB+ [Source S&P/Fitch] ou Ba1 [Source Moody's] ou jugées équivalentes selon les critères de la société de gestion. La dégradation d'un émetteur par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres concernés, la société de gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres en portefeuille.

La sensibilité du portefeuille, indicateur qui mesure l'impact de la variation des taux d'intérêt sur la performance, est comprise entre [-2 ; +5].

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition.

Le FCP promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

CPR Croissance Réactive - R est libellée en EUR.

CPR Croissance Réactive - R a une durée de placement recommandée supérieure à 4 ans.

CPR Croissance Réactive - R capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Le niveau de risque de ce FCP reflète le niveau de volatilité prévisionnelle maximale du portefeuille.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Les risques importants pour le FCP non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.
- Risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.
- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre FCP. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez-vous reporter à la rubrique *Profil de Risque* du prospectus de ce FCP.

Compte rendu d'activité

Janvier 2022

L'année 2022 marque une rupture franche avec les 15 dernières années. La forte augmentation de l'inflation au cours de l'année 2021 a poussé les banques centrales à réagir et à sortir d'une décennie d'assouplissement monétaire. Parallèlement les troubles géopolitiques (Ukraine principalement) ont apporté de la tension et de la volatilité sur des marchés actions qui n'en avait (vraiment) pas besoin. En ce début d'année les marchés actions oscillent entre craintes et espoirs. D'abord rassuré par l'impact d'Omicron, puis échaudé par l'escalade des tensions entre les superpuissances, les marchés vivent au rythme de la (bonne) tenue des publications de résultats et des communications plus agressives de la réserve fédérale. Le MSCI World a baissé fortement au cours du mois de janvier (-4%) avec une disparité sectorielle très forte. En effet, les secteurs value et en particulier celui de l'énergie et des banques ont enregistré de belles performances au cours du mois alors même que la thématique croissance a baissé fortement entraîné par la forte remontée des taux d'Etats. Nous avons deux scénarios de marchés faisant état de ces changements : notre scénario central, qui anticipe avec une forte probabilité (80%) la poursuite graduelle de la normalisation des politiques monétaires, tant aux US qu'en Europe. Dans ce scénario qui incorpore maintenant les aléas "covidésques" d'une pandémie devenue endémique, nous anticipons un rebond mesuré des actions et une remontée tout aussi limitée des taux. Dans notre scénario adverse nous anticipons un réajustement plus marqué de la politique monétaire. Les banques centrales voyant l'inflation accélérer encore sont obligées d'agir plus vite et plus fort, secouant ainsi tant les marchés d'actions que les taux. Gérer dans un marché bipolaire en proie à des risques hexogènes peut paraître compliqué. Dans CPR Croissance Réactive nous avons entamé l'année fortement investi sur les actions pour capter la bonne dynamique de ce début d'année. Persuadés que l'année serait particulière nous avons introduit des positions de couvertures optionnelles pour nous prémunir d'un risque de chute rapide des marchés actions. Ces positions ont permis de réduire mécaniquement l'exposition du fonds pendant la baisse. Parallèlement nous avons réduit notre investissement actions en prenant des bénéfices sur les actions américaines plus sensibles au cycle de resserrement monétaire que nous allons connaître. En terme d'exposition géographique le portefeuille était fortement investi sur les pays en avance sur le cycle de vaccination (US et Zone Euro). La réduction de l'investissement en actions américaines s'est accompagnée d'un repositionnement géographique au profit des pays émergents bénéficiant de la bonne tenue des matières premières comme le Brésil ou présentant un potentiel fort de relance budgétaire comme la Chine. Nous avons, de plus, été particulièrement sélectifs en terme de secteurs en privilégiant les matières premières et l'énergie qui profitent tant du super cycle de matières premières que de la levée progressive des restrictions sanitaires, mais aussi le secteur financier plus à même de bénéficier de la remontée mesurée des taux dans les pays développés. Sur la partie obligataire nous avons maintenu notre sensibilité négative sur les taux d'Etat, notamment US, dans le but de bénéficier du cycle de resserrement qui s'amorce. Nous avons de plus introduit des positions de courbe (aplatissement) en défavorisant les parties courtes (5 ans) au bénéfice des parties plus longues (10 ans). De plus, nous avons introduit à titre de diversifications, des investissements sur les dettes émergentes, en particulier chinoises qui devraient bénéficier d'une politique monétaire plus relativement souple. Enfin nous avons pris des profits sur nos positions crédit les plus agressives (haut rendement) ainsi que sur l'inflation qui devrait atteindre un pic prochainement. Notre exposition au dollar US est quant à elle restée stable sur le mois.

Février 2022

Le mois de février avait commencé de manière normale, presque banale. Il avait commencé par une déclaration contradictoire d'une BCE en perte de repères qui après nous avoir assuré, en janvier, qu'elle n'envisageait pas de remontée de son taux directeur dans l'immédiat, comprendre en 2022, s'est déditée face à l'accélération d'une inflation longtemp « sous contrôle ». Mais l'offensive russe en Ukraine du 25 février nous a rappelé que la paix mondiale demeure fragile et la géopolitique s'est imposée comme principal risque sur les marchés actions. Corollaire de cette nette dégradation internationale : l'inflation qui menace de poursuivre sa forte envolée, voire d'accélérer encore poussant les banques centrales à agir dans un contexte pour le moins difficile. Dès lors le choix des banquiers centraux est cornélien : Ils peuvent « ne rien faire » pour maintenir des taux bas et permettre aux Etats de mettre en place de nouveaux plans de soutiens qui pourraient amoindrir l'impact de la guerre mais laisser dérapier une inflation jugée déjà trop haute ou entamer, comme prévu, un cycle de durcissement monétaire pour casser la hausse des prix qui risque d'entamer tant le moral des ménages que leurs velléités consuméristes, mais cette hausse se ferait au détriment du niveau de taux qui risque de caper de facto les capacités d'actions des gouvernements. Cette nette dégradation géopolitique nous a poussé à revoir nos scénarios de marché. Aux deux scénarios que nous avons le mois

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

dernier, à savoir le scénario de normalisation graduelle de la politique monétaire, notre scénario positif que nous jugeons encore le plus probable une fois le conflit passé, et le scénario de resserrement monétaire précipité qui fait état de banques centrales en retard qui essaient de juguler une inflation galopante nous rajoutons un troisième scénario de craintes de stagflation. Dans ce scénario le conflit en Ukraine, qui était qualifié je vous le rappelle de grenier de l'Europe, s'installe durablement tirant le prix des matières premières qu'elles soient énergétiques ou agricoles fortement à la hausse. Le choc inflationniste frappe plus fortement l'Europe, bien sûr, amputant sensiblement ses perspectives de croissance à court et moyen terme. Dans ce scénario la BCE est forcée de retarder son cycle de normalisation alors même que la réserve fédérale, elle, l'enclenche. Les taux baissent, les actions s'effondrent et seuls les matières premières et le dollar jouent un rôle de valeurs refuges. Dans le portefeuille nous avons réduit notre exposition aux actions en milieu de mois porté tant par les positions optionnelles, qui ont parfaitement joué leur rôle réduisant mécaniquement notre exposition au fur et à mesure de la baisse que par une action de vente directe d'actions principalement européennes. Notre exposition est passée de 46% en début de mois à 26% en fin de période. Nous avons conservé des biais marqués sur les valeurs énergétiques, les matières premières et les actions internationales productrices de matières premières comme le Canada ou le Brésil. Sur les taux nous avons remonté sensiblement notre sensibilité obligataire passant de -1.2 à 0.4. Les taux devraient jouer un rôle de valeur refuge, dans un premier temps en tous cas. Enfin, nous avons remonté notre niveau de devises étrangères principalement le dollar et le yen. Beaucoup de changements donc dans la structure même de nos portefeuilles. Nous nous sommes adaptés à ce nouvel environnement qui devrait perturber les marchés sur les prochaines semaines. Comme toujours nous resterons vigilants et réactifs pour tirer au mieux parti de cet environnement difficile.

Mars 2022

Restaurer la stabilité des prix ! Après plus de 15 ans de politiques monétaires particulièrement accommodantes, de profits records et de partages de richesses de plus en plus déformés, le monde arrive à un point d'inflexion qui promet d'être particulièrement brutal. L'inflation, exacerbée par l'invasion de l'Ukraine et un marché du travail extrêmement tendu aux US, atteint des niveaux que nous n'avons pas connus ces 40 dernières années poussant les banquiers centraux dans leurs derniers retranchements. Dans son discours « restaurer la stabilité des prix », Jérôme Powell sous-entend clairement que cette dernière a été perdue voire même que la réserve fédérale est en retard et qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour la restaurer pour permettre à l'économie américaine de se poser en douceur .. Parallèlement en Ukraine, les pourparlers pour un cessez le feu et surtout la fin (temporaire ?) de l'escalade des tensions entre la Russie et le reste du monde laisse entrevoir une accalmie voire une possible sortie du conflit très largement saluée par les marchés actions sur le mois de mars. Ainsi sur le mois les taux se tendent sous les déclarations des banquiers centraux et les actions remontent fortement. C'est dans cet environnement que nous avons choisi de modifier nos scénarios de marché : notre scénario central intègre, avec 50% de probabilité de réalisation, cette dégradation inflationniste. Dans ce scénario, le durcissement de la politique monétaire devient précipité, la progression des taux courts est forte et impacterait négativement les marchés actions. Nous avons par ailleurs choisi deux scénarios alternatifs : un scénario centré sur une normalisation continue de la politique monétaire, plus favorable à une hausse des actions et un second scénario alternatif de craintes de récession qui prend en compte une dégradation des données économiques avec une conséquence négative sur le marché action et un retour des investisseurs sur les obligations d'Etat. Dans le portefeuille, après avoir réduit considérablement l'exposition actions au début de la guerre, nous avons fortement remis du risque actions dès l'annonce de pourparlers entre dirigeants russes et ukrainiens. D'un point de vue sectoriel, nous avons profité du très bon comportement du secteur énergétique pour céder nos positions et prendre nos bénéfices. Et nous avons à nouveau diversifié nos investissements : sur le secteur industriel européen dont la volonté politique de relance est claire et sur la Chine à la suite de déclarations d'officiels chinois sur un soutien plus massif du marché actions et d'une levée progressive des restrictions de la politique zéro Covid. Sur la partie taux, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille principalement sur les maturités courtes dans un contexte de resserrement marqué des politiques monétaires. Nous continuons à apporter de la diversification par le biais d'investissements sur la dette d'Etat chinoise et les obligations indexées sur l'inflation de la zone euro. Nous sommes revenus à une sensibilité négative. Sur la partie devise, nous avons pris nos profits sur le yen Restaurer la stabilité des prix ! Après plus de 15 ans de politiques monétaires particulièrement accommodantes, de profits records et de partages de richesses de plus en plus déformés, le monde arrive à un point d'inflexion qui promet d'être particulièrement brutal. L'inflation, exacerbée par l'invasion de l'Ukraine et un marché du travail extrêmement tendu aux US, atteint des niveaux que nous n'avons pas connus ces 40 dernières années poussant les banquiers centraux dans leurs derniers retranchements. Dans son discours « restaurer la stabilité des prix », Jérôme Powell sous-entend clairement que cette dernière a été perdue voire

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

même que la réserve fédérale est en retard et qu'elle fera tout ce qui est en son pouvoir pour la restaurer pour permettre à l'économie américaine de se poser en douceur .. Parallèlement en Ukraine, les pourparlers pour un cessez le feu et surtout la fin (temporaire ?) de l'escalade des tensions entre la Russie et le reste du monde laisse entrevoir une accalmie voire une possible sortie du conflit très largement saluée par les marchés actions sur le mois de mars. Ainsi sur le mois les taux se tendent sous les déclarations des banquiers centraux et les actions remontent fortement. C'est dans cet environnement que nous avons choisi de modifier nos scénarios de marché : notre scénario central intègre, avec 50% de probabilité de réalisation, cette dégradation inflationniste. Dans ce scénario, le durcissement de la politique monétaire devient précipité, la progression des taux courts est forte et impacterait négativement les marchés actions. Nous avons par ailleurs choisi deux scénarios alternatifs : un scénario centré sur une normalisation continue de la politique monétaire, plus favorable à une hausse des actions et un second scénario alternatif de craintes de récession qui prend en compte une dégradation des données économiques avec une conséquence négative sur le marché action et un retour des investisseurs sur les obligations d'Etat. Dans le portefeuille, après avoir réduit considérablement l'exposition actions au début de la guerre, nous avons fortement remis du risque actions dès l'annonce de pourparlers entre dirigeants russes et ukrainiens. D'un point de vue sectoriel, nous avons profité du très bon comportement du secteur énergétique pour céder nos positions et prendre nos bénéfices. Et nous avons à nouveau diversifié nos investissements : sur le secteur industriel européen dont la volonté politique de relance est claire et sur la Chine à la suite de déclarations d'officiels chinois sur un soutien plus massif du marché actions et d'une levée progressive des restrictions de la politique zéro Covid. Sur la partie taux, nous avons réduit la sensibilité du portefeuille principalement sur les maturités courtes dans un contexte de resserrement marqué des politiques monétaires. Nous continuons à apporter de la diversification par le biais d'investissements sur la dette d'Etat chinoise et les obligations indexées sur l'inflation de la zone euro. Nous sommes revenus à une sensibilité négative. Sur la partie devise, nous avons pris nos profits sur le yen

Avril 2022

Les mois passent et ne se ressemblent décidément pas. En avril, la problématique ukrainienne quitte le devant de la scène, tout du moins temporairement, au bénéfice d'un couple inédit : ralentissement chinois et dérives inflationnistes. Ainsi, le confinement très strict imposé par Pékin à certains quartiers, voire à certaines villes entières, entraîne un ralentissement qui semble brutal dans l'empire du milieu. Rajoutez à cela le net durcissement de ton des banquiers centraux qui semblent courir après une inflation qui ne cesse de progresser et vous aurez le cocktail explosif qui a déstabilisé aussi bien les marchés d'actions que les marchés obligataires. Sur le mois les taux américains remontent de 50 bps flirtant avec les 3% et les marchés internationaux d'actions baissent de plus de 3% en euros. C'est dans cet environnement en perpétuelle évolution que nous avons choisi d'adapter comme chaque mois nos scénarios de marché. Nous notons deux risques à 3 mois qui pourraient impacter fortement les marchés actions : un risque de dérapage de l'inflation qui induirait, dans l'esprit des investisseurs une perte de contrôle de la part des banques centrales. Ce scénario du pire aurait des conséquences catastrophiques sur les marchés financiers entraînant à la fois les taux à la hausse et les actions nettement à la baisse. Ce qui est, vous en conviendrez une Configuration particulièrement difficile pour la gestion de fonds diversifiés classiques. Le deuxième risque qui pèse, selon nous, sur les marchés actions est le risque d'anticipation de récession. Récession qui aurait deux sources principales : la chute d'activité en Chine due notamment aux confinements très stricts dans plusieurs quartiers voire villes du pays, couplée aux désordres engendrés par l'invasion russe qui pourrait encore se durcir avec notamment le boycott du pétrole et du gaz russe par les pays occidentaux. Les Banques Centrales se retrouveraient alors coincées entre la nécessité de juguler l'inflation et une croissance qui montre d'inquiétant signe de faiblesse. Enfin, notre scénario central anticipe un apaisement des tensions, apaisement qui permettrait aux Banques Centrales cette fois-ci de lutter plus sereinement contre l'inflation dans un contexte de redémarrage de l'activité mondiale. Ainsi pendant le mois d'avril nous avons maintenu un niveau d'investissement assez faible pour protéger le fonds de la baisse des marchés actions. Nous avons pris nos bénéfices sur le secteur industriel européen dont le comportement ne répondait plus vraiment à nos anticipations, vendu les positions sur la Chine qui cristallise l'ensemble des tensions économiques. Sur la partie taux, nous avons pris nos bénéfices sur une partie de notre short 2 ans US qui a atteint, en fin du mois, la cible de 2.7 que nous nous étions fixés. Nous avons remonté la sensibilité obligataire pour se rapprocher de celle de l'indice de référence. Nous continuons à apporter de la diversification par le biais d'investissements sur la dette d'Etat chinoise et les obligations indexées de la zone euro. Sur les devises maintenant il faut noter la très belle progression du dollar au cours du mois. Le billet termine le mois à 1.05. Nous allons profiter de ce large mouvement pour prendre des bénéfices prochainement.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Mai 2022

Nous avons assisté un mois de mai mouvementé. Mouvementé sur les marchés actions qui accusent le coup suite aux résultats plus que décevants des entreprises de la grande distribution et mouvementé sur le front de l'inflation qui ne veut décidément pas rebaisser. Ajouter à cela un enlisement du conflit en Ukraine et une politique sanitaire anti-Covid extrêmement restrictive en Chine et vous aurez l'ensemble des ingrédients nécessaires à une forte récession. En dépit de cet environnement anxieux, le MSCI World (en monnaies locales) clôturait légèrement positif après avoir atteint -5% en cours de mois. C'est dans cet environnement compliqué et fragile que nous avons décidé d'ajuster nos trois scénarios de marchés. Notre scénario principal intitulé stabilisation en vue avec une probabilité de réalisation de 40% met en avant une sortie de la politique zero Covid en Chine qui impactera positivement la croissance, une baisse de la tension sur le conflit en Ukraine et une inflation qui commencera à décroître après avoir atteint son pic ! Ce scénario, en dépit de son apparente neutralité, est notre scénario le plus positif. Il permettrait aux actions de progresser fortement effaçant en partie les pertes de l'année 2022 dans un contexte de taux qui restent contenus. Notre deuxième scénario anticipe des craintes de récession. Après la publication d'un premier trimestre négatif, la chute continue de l'activité emportée par des politiques monétaires plus restrictive et des prix des matières premières qui poursuivraient leur hausse entraînerait un ralentissement marqué de la demande mondiale. Dans ce contexte, nos anticipations de performances sur le marché actions seraient très négatives. Quant à notre dernier scénario adverse, il est centré sur une perte de contrôle de l'inflation par les Banques Centrales qui aura pour conséquence tant une forte hausse des taux d'intérêts qu'un recul marqué des actions. Vous vous en doutez nos scénarios nous conduisent comme le mois précédent à maintenir le biais prudent initié dans l'ensemble de nos portefeuilles. Sur le mois, nous avons décidé dans un premier temps de d'augmenter la sensibilité obligataire sur les fonds principalement par le biais d'achat de positions sur les taux américains. Par la suite, en fin de mois, nous avons réduit nos positions sur les taux d'Etat de la Zone Euro qui connaît, avec un retard de quelques mois, les mêmes problématiques que les US ce qui laisse présager une forte augmentation de l'inflation à venir. La sensibilité obligataire sur les fonds est ainsi passé de 0 à près de 1.5. Sur les actions, nous avons transformé une partie de nos positions sur les actions américaines en stratégies optionnelles pour remettre ce que nous appelons de la convexité dans le fonds, comprendre : rendre nos expositions plus dynamiques. D'un point de vue sectoriel, nous avons renforcé nos expositions sur le secteur de l'énergie en raison d'une demande qui reste soutenue et d'une anticipation d'une réouverture de l'économie chinoise. Nous avons par ailleurs initié des positions sur les valeurs bancaires de la zone Euro. Enfin sur les devises, nous avons poursuivi notre prise de bénéfice sur le dollar américain.

Juin 2022

Inflation élevée et ralentissement économique marqué auront été les funestes ingrédients d'un mois de juin calamiteux. En franchissant la barre des 8%, que ce soit en Europe ou aux US, l'inflation réaffirme sa présence marquée, poussant les banques centrales à revoir, une fois encore, leur copie ou plutôt l'amplitude de leurs remontées de taux, passant d'une hausse de 50 à 75 points de bases pour la réserve fédérale. Une telle hausse n'était pas arrivée depuis 1994. Parallèlement l'activité économique marque le pas. Les indicateurs avancés aux US comme en Europe se rapprochent inéluctablement d'un niveau de contraction. Et comme nous l'indiquait Bastien Drut notre séminariste, si la consommation des ménages américains en nominale demeure spectaculaire, la consommation réelle quant-à-elle flirte avec la contraction ! Dans ce contexte les marchés actions baissent fortement et les taux, eux, remontent de plus de 40 points de base sur le mois ! Un diptyque détonnant pour les allocataires d'actifs. C'est dans cet environnement chahuté et anxieux que nous avons choisi d'ajuster, à la marge, nos scénarios de marchés. Notre premier scénario est un de stabilisation. Stabilisation au niveau sanitaire, avec une sortie de la politique 0 covid de la Chine, stabilisation économique grâce aux plans de soutien chinois qui permettent d'enrayer le ralentissement mondial et stabilisation dans l'inflation et la rhétorique des banques centrales qui confirme leur politique de normalisation sans l'alourdir. Dans ce scénario de retour à la normal, nous enregistrons un rebond technique qui tirerait les marchés actions nettement à la hausse. Nos deux autres scénarios anticipent une récession. Une récession inflationniste avec 30% de probabilité, qui empêche les banques centrales d'ajuster, à court terme, leur politique monétaire entraînant les marchés actions et de taux dans la tourmente. Une récession plus classique pour le troisième scénario. L'inflation semble contenu et les banques centrales peuvent interrompre, au moins provisoirement leur politique de normalisation. Dans ce contexte, les marchés actions baissent, tirés par la récession, mais leur chute est limitée. Les taux baissent jouant un rôle d'amortisseur pour un portefeuille diversifié. Avec 70% de probabilité de voir se profiler une récession à court moyen terme, nous avons pratiqué une gestion plutôt prudente dans le portefeuille. Sur le mois nous avons, dans un premier temps, réduit fortement notre sensibilité obligataire, passant de 1.5 à 0.5 par la mise en place notamment de position de courbe, comprendre vente des maturités courtes au bénéfice des maturités plus longues. En effet,

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

les risques de récessions se traduisent souvent par un aplatissement voire même une inversion de la courbe des taux. Devant l'ampleur du mouvement nous avons remonté notre sensibilité en fin de mois pour revenir vers 2. Sur les actions, nous avons maintenu un faible niveau d'investissement actions. Nous avons renforcé notre positionnement sur la Chine, pris nos bénéfices sur l'énergie, et transformé une partie de nos positions sur les actions américaines en stratégie optionnelle pour remettre un peu de convexité dans le portefeuille. Enfin sur les devises, nous avons remonté notre exposition au yen à titre de diversification.

Juillet 2022

En Juillet, l'économie américaine a enregistré son second trimestre de croissance négative d'affilée, ainsi qu'un nouveau chiffre mensuel d'inflation record à 9.10%. En Europe, la reprise partielle des exportations de gaz russe vers le pipeline Nord Stream 1 à son niveau de 40% d'avant maintenance a quelque peu réduit le risque d'un rationnement dur cet hiver, mais les perspectives géopolitiques demeurent très incertaines. La démission du premier ministre italien Mario Draghi ajoute par ailleurs à la faible visibilité d'ensemble. Les dernières enquêtes PMI suggèrent même qu'une récession dans la zone euro est désormais imminente. Malgré ce contexte, les marchés actions ont fortement rebondi. Le S&P500 a ainsi progressé de 9.2% en dollar, signant au passage l'une de ses 5 meilleures performances mensuelles des 20 dernières années ! Les marchés européens ne furent pas en reste (+7 à 8% sur l'ensemble des indices). A l'inverse, les marchés émergents ont pâti de la correction des actions chinoises (-6 à -9%). Les performances des actifs risqués furent notamment portées par la détente générale des taux d'intérêt. Les marchés obligataires ont réagi fortement à la dégradation plus rapide qu'anticipée des chiffres d'activité, tout en ignorant les surprises à la hausse sur l'inflation. Les taux à 10 ans baissent ainsi de 37bp aux US et de 52bp en Allemagne. Ce reflux des rendements d'Etat a bénéficié à la classe d'actif crédit, qui a aussi profité d'un répit sur les spreads (-20bp sur l'investment grade et -70 à -100bp sur le high-yield). Sur les marchés de changes, le dollar a de nouveau progressé contre la plupart des devises, l'euro touchant même brièvement la parité en cours de période avant de terminer à 1.022 en baisse de 2.6%. Sur le fonds CPR Croissance Réactive, nous avons augmenté l'exposition actions du fonds principalement sur les actions américaines au cours du mois avec la mise en place de stratégies optionnelles sur le S&P500 et une diversification marquée sur les valeurs technologiques. Sur la partie taux, nous avons remonté la sensibilité sur les taux d'Etat de près de 0.5 dans un contexte en début de mois de craintes de récession des économies. Si une récession globale nous semble en effet aujourd'hui un scénario central, son ampleur demeure difficile à anticiper. En tout état de cause, la solidité des marchés de l'emploi, la relative résilience de la consommation et la persistance des tensions inflationnistes ne nous semblent pas de nature à modifier la politique de la FED à court terme. La dégradation des prévisions de résultats d'entreprises pour le second semestre 2022 et l'année 2023 commencent à l'inverse à devenir une réalité nous incitant à conserver un positionnement d'ensemble mesuré.

Août 2022

L'inflation a été au centre de toutes les préoccupations pendant l'été. La faute en revient à Jérôme Powell qui pendant la grande conférence annuelle de Jackson Hole a réaffirmé la détermination de la Réserve Fédérale à mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour juguler l'inflation avant d'ajouter que les taux resteraient élevés « pendant un certain temps ». Ces déclarations fortes ont douché les investisseurs les plus optimistes qui voyaient, dans la récession qui se profile, l'occasion pour les banques centrales d'assouplir une politique restrictive renouant ainsi avec leurs vieux travers. Au niveau macroéconomique les chiffres se tiennent aux Etats-Unis mais les enquêtes se dégradent en Europe qui connaît une crise énergétique sans précédent. Les entreprises quant à elles arrivent à maintenir leurs marges pour le moment en dépit de la forte hausse des prix enregistrée partout dans le monde. Les marchés, très dépendants des déclarations et autres publications ont connu 2 phases distinctes en août. En début de mois la publication de chiffres d'inflation US pour Juillet inférieurs aux attentes (CPI à 8.50% vs 8.70%), combinée à une conférence mensuelle de la FED jugée relativement dovish ont alimenté la poursuite du rebond des actifs risqués entamée courant Juillet. Mais en milieu de mois, la publication de chiffres alarmants d'inflation en Grande-Bretagne, la poursuite de la hausse des prix de l'énergie en Europe, puis une communication de la FED très ferme à Jackson Hole ont provoqué un retournement brutal des marchés à la baisse. Les taux d'intérêt souverains se sont ainsi fortement tendus (10 ans US +61bp à 3.20%, 10 ans allemand +72bp à 1.54%), impactant négativement dans leur sillage les spreads de crédit et les actions. Ainsi le MSCI World cède 4.2% en usd, le S&P500 4.1% en usd et le MSCI Europe 4.9% en euro. Sur les changes, l'euro clôture proche de la parité par rapport au dollar, cédant 1.65% sur le mois et désormais 13% depuis le début de l'année. L'or recule de 3.1%, pénalisé par la hausse des taux réels et du dollar, et le baril corrige de 9.2% (WTI). Dans nos portefeuilles, la nature erratique des variations des marchés nous a conduit, dès le mois de juin, à recourir de manière presque systématique à des stratégies optionnelles de couverture. Nous avons accompagné ce fort mouvement de protection par une

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

diversification accrue notamment par l'achat de titres sur la tech US (Nasdaq). Sur la deuxième partie du mois nous avons réduit de manière marquée notre exposition sur les actions passant de 35 à 8%. La mise en place d'options de vente sur les actions américaines et notre prise de profits sur nos positions Nasdaq ont contribué fortement à la réduction de l'exposition. En complément, nous avons diversifié nos positions en nous exposant sur les actions brésiliennes en prévision des prochaines élections présidentielles qui auront lieu en octobre. Sur la partie taux, nous avons réduit fortement la sensibilité obligataire du portefeuille en cédant des positions sur les parties courtes des taux américaines et allemands. Par ailleurs, nous avons pris des positions vendeuses sur le taux 10 ans britannique en raison des pressions inflationnistes très fortes dans le pays. Sur la partie crédit, nous étudions la possibilité de revenir sur les US. Sur les devises, nous conservons nos positions sur le dollar américain et nous avons réduit fortement notre exposition sur la devise japonaise pénalisée par la remontée des taux en zone euro.

Septembre 2022

Fidel à sa réputation, le mois de septembre s'inscrit comme le pire mois de l'année 2022 en terme de performances actions. La faute en revient, une fois n'est pas coutume, aux Banques Centrales et en particulier à la réserve fédérale qui a réaffirmé sa volonté de poursuivre son resserrement monétaire à un rythme que l'on pourrait qualifier de soutenu, c'est le rythme d'ailleurs le resserrement le plus rapide depuis les années Volcker. Jérôme Powell nous a prévenu : l'impact sur l'économie ne sera pas neutre, mais il est prêt à faire des sacrifices. Sacrifices en terme de croissance évidemment, car plus les taux seront restrictifs et plus cela durera, plus l'impact sur l'économie sera fort. Même discours du côté de la BCE qui a remonté ses taux directeurs de 75 points de bases en septembre. Seule la Banque d'Angleterre a été obligée d'ajuster sa politique à celle de la nouvelle première ministre, déclarant le 22/09 qu'elle allait réduire son bilan de 80 milliards de livres sur un an avant de se dédire le 29 en annonçant un programme d'achat d'obligations pouvant aller jusqu'à 65 milliards pour sauver certains fonds de pension et assurer la stabilité financière britannique voire mondiale. Ce véritable volte-face de la politique monétaire au Royaume-Uni remet la question de la « fiscal dominance » sur le devant de la scène, courant de pensée qui considère la politique monétaire est subordonnée à la politique budgétaire puisqu'elle doit assurer la solvabilité budgétaire des États. C'est dans ce contexte que nous avons défini deux mondes possibles, ou plutôt deux scénarios de marchés. Dans notre scénario central nous anticipons avec une probabilité de 60% une persistance des craintes d'inflation. La stabilité des prix demeure LA priorité des banquiers centraux qui ne voient pas encore d'inflexion de l'inflation. Les marchés anticipent dès lors la poursuite du cycle de resserrement au détriment de la croissance et voient donc se profiler une récession profonde. Dans ce scénario, la hausse des taux courts est violente et les actions s'effondrent. Mais comme nous ne sommes jamais à l'abri d'une bonne nouvelle, notre scénario alternatif anticipe quant-à-lui, avec une probabilité de 40% une inflation sous contrôle. Le durcissement monétaire déjà engagé, les effets de base et l'absence de boucle prix salaire permettent d'envisager une stabilisation de l'inflation en zone euro et une décline aux Etats-Unis. Un atterrissage en douceur des économies redevient dès lors crédible et rassure les investisseurs. Dans ce scénario les taux longs rebaissent et les actions compensent, en partie, la forte baisse qu'elles ont subi depuis le début de l'année. Sur le portefeuille nous avons adapté notre exposition aux flux discontinus de nouvelles, parfois contradictoires. Nous avons commencé par remonter notre exposition aux actions à 20% via une exposition géographique marquée sur le Brésil dans un contexte préélectoral porteur et les Etats-Unis qui bénéficiaient d'une forte résilience de leur économie et d'un potentiel de rebond important en cas de détente obligataire. Nous avons progressivement transformé nos expositions en ETF sur les US et la zone euro en positions optionnelles pour bénéficier tant du prix raisonnable des options d'achats que de la convexité qu'apportent ce genre de stratégies dans notre portefeuille. Puis nous avons vendu progressivement ramenant l'exposition actions à 5% en fin de période. Sur les taux nous avons accentué nos positions de courbe, cédant les taux courts de la zone euro au bénéfice des taux long US. Le but de cette stratégie est de nous protéger des tensions initiées par la crise énergétique en Zone Euro, tout en remontant notre sensibilité obligataire sur les Etats-Unis, plus à même de résister aux différents chocs. Enfin nous avons maintenu nos actifs de diversification tant sur les points morts d'inflation que sur les matières premières ainsi que notre exposition sur le dollar.

Octobre 2022

Après un mois de septembre catastrophique, les marchés actions, portés par une économie toujours aussi résiliente et d'étonnantes publications de résultats, les marchés donc ont rebondi fortement sur le mois d'octobre. Et ce en dépit de chiffres d'inflation qui n'en finissent pas de progresser. Ces chiffres sont néanmoins à prendre avec précaution, comme nous l'explique Bastien Drut, en raison d'un effet retard, un lag, dû à l'immobilier. Donc fondamentalement : peu de changement ! Nous maintenons deux scénarios d'égale valeur auxquels nous avons intégré le temps passé qui nous rapproche inéluctablement du point d'inflexion de la

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

politique monétaire de la réserve fédérale appelé : « pivot de la fed ». Dans notre premier scénario nous sommes proche de ce point pivot. Le durcissement monétaire déjà engagé et les effets de base permettent d'envisager une stabilisation de l'inflation en Zone Euro et une décrue aux Etats-Unis dans un contexte économique apaisé. Dans ce scénarios les taux longs baissent et les actions compensent, en partie, la forte baisse qu'elles ont subi depuis le début de l'année. Notre second scénario anticipe une persistance des craintes d'inflation. La stabilité des prix demeure LA priorité des banquiers centraux qui ne voient pas encore d'inflexion suffisante de l'inflation. Les marchés anticipent dès lors la poursuite du cycle de resserrement au détriment de la croissance et donc voient se profiler une récession profonde. Dans ce scénario, la hausse des taux courts est violente et les actions s'effondrent. Sur le portefeuilles, nous avons été particulièrement actif sur le mois. Souvenez-vous, nous avons terminé septembre avec 5% d'exposition aux actions, principalement via des positions optionnelles qui permettaient de dynamiser le portefeuille en cas de rebond marqué des marchés. EH bien nous avons renforcé ces positions en début de mois, position qui ont parfaitement joué leur rôle pendant la phase de rebond. Nous avons de plus accompagné le rebond des marchés en remontant nettement notre exposition aux actions passant à plus de 40% en fin de mois. Nous avons privilégié les actions américaines qui nous semble les plus à même de profiter de cette hausse. Sur les taux maintenant nous avons pris des bénéfices sur les positions vendeuses que nous avions sur les maturités courtes tant américaines qu'europpéenne. La sensibilité est ainsi remontée à plus de 3. Le but de cette stratégie est de bénéficier du portage obligataire qui redevient attractif ! Enfin nous avons maintenu nos actifs de diversification tant sur les point mort d'inflation que sur les matières premières ainsi que nos expositions sur le dollar.

Novembre 2022

Les mois se suivent et se ressemblent. Les investisseurs, échaudés par une année particulièrement difficile sur les marchés actions et de taux, scrutent avec attention toute inflexion, aussi minime soit-elle, des chiffres d'inflation. L'équation est simple : moins d'inflation donne moins de restrictions monétaires et permettra à la fois d'éviter un atterrissage trop brutal des économies mais aussi de faire repartir un marché actions (pas si) déprimé. Sur le mois de novembre le CPI, qui représente l'indice des prix à la consommation et donc l'inflation subit par les ménages, prix pondéré en fonction de l'importance des secteurs dans le budget des consommateurs, le CPI donc, montre (enfin) un ralentissement de l'inflation poussant Jérôme Powell à la modération. Une modération du rythme de hausses de taux que modère le président de la Fed en rappelant, une fois encore, que la lutte contre l'inflation reste LA préoccupation des banquiers centraux. Cette déclaration pourtant toute relative a été le catalyseur d'une hausse d'ampleur tant sur les marchés actions que sur les marchés de taux. Le MSCI World en monnaie locale a progressé de 7% sur le mois tiré par une zone euro très dynamique elle-même portée par son secteur bancaire. Quant aux marchés de taux, la détente est notable tirant les taux d'Etat des pays développés nettement à la hausse (en prix). Les marchés de crédit ont bénéficié du retour de l'appétit pour le risque des investisseurs. Vous l'aurez compris, le mois de novembre s'inscrit exactement dans la ligne de notre scénario « Point pivot de la fed en vue ». Pour suivre cette évolution, nous avons donc augmenté, une fois n'est pas coutume, sa probabilité d'occurrence passant de 50 à 65% pour les trois prochains mois. Dans ce scénario, les anticipations d'inflation poursuivent leur nette baisse ce qui profitent tant aux marchés actions qu'aux marchés de taux. Nous avons maintenant deux scénarios de risque : le scénario de « Persistance de l'inflation » qui est l'image inverse de notre scénario central mais dont la probabilité baisse fortement (20%). Ainsi que notre troisième et nouveau scénario, intitulé « Craintes de récession sévère » qui anticipe avec 15% de probabilité d'occurrence, un effondrement de l'économie entraînant les actions nettement à la baisse et rendrait leur caractère hautement diversifiant au marché obligataire. Dans le portefeuille nous avons introduit en amont des positions optionnelles pour couvrir notre principal risque : le risque de rebond marqué des marchés ! Lors du mois de novembre, sur les phases particulièrement tendues, les options ont parfaitement joué leur rôle remontant l'exposition aux actions à plus de 55%. Nous avons pris rapidement nos bénéfices en soldant les positions optionnelles. Conscient des risques qui demeurent importants et de la faiblesse de l'économie, nous avons initié, sur la seconde partie du mois, des positions de couverture pour protéger le fonds tout en conservant une exposition notable sur les actions. En complément, nous avons diversifié nos positions en nous exposant sur les valeurs technologiques américaines et nous avons initié des investissements sur les pays émergents asiatiques qui pourraient bénéficier d'un assouplissement de la politique 0 covid de la Chine. Sur la partie taux, nous avons modifié tant la structure géographique que les positions de courbe du portefeuille. Nous avons cédé nos expositions sur les taux américains 2 et 5 ans pour nous repositionner sur les taux longs (10 ans) allemands. Par ailleurs, nous avons continué à renforcer nos positions sur le crédit bien noté aux Etats-Unis. Sur les devises, nous avons maintenu nos expositions à titre de diversification.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Décembre 2022

L'année 2022 s'est achevée, charriant comme toujours son lot d'illusions tenaces et d'espoirs perdus. Au cours de l'année, le Covid a progressivement cédé sa place à une actualité géopolitique chargée. Les chiffres de contaminations ont été remplacés par une nouvelle source d'anxiété, plus diffuse, mais pourtant bien présente : l'inflation ! Ce retour d'une progression des prix sans contrôle a poussé les banquiers centraux à prendre des mesures historiques cassant la belle dynamique de reprise post pandémie. Et comme vous avez pu le remarquer, Le mois de décembre n'aura pas été épargné ! Une rhétorique particulièrement agressive de la part de la Banque Centrale Européenne a entraîné une remontée marquée des taux d'intérêt. Sur le mois les taux progressent de plus de 60 points de base en Europe alors que les taux US ne progressent que d'une dizaine de bps. Ce choc obligataire a eu un effet boule de neige sur les actions qui plongent en ordre tout aussi dispersé cédant de 3 à 9 % en fonction des zones et des secteurs . Seule la Chine, qui sort enfin de sa politique restrictive du 0 Covid, arrive à enregistrer une performance positive sur le mois ! Comme chaque fin d'année, nous avons déterminé les principaux risques mais aussi les principales opportunités qui devraient animer les marchés pour 2023. Nous les avons regroupé en trois scénarios de marché : Notre scénario central s'intitule : « SOFTLANDING ET ANTICIPATION DE REBOND EN 2024 ». Dans ce scénario nous considérons que la durcissement monétaire a réussi à juguler l'inflation permettant aux banques centrales de mettre un terme à leur cycle de resserrement. La bonne tenue du marché de l'emploi américain, la réouverture chinoise et les politiques de soutien budgétaire en Europe sont autant de facteurs permettant un atterrissage en douceur de l'économie mondiale voire même un redémarrage de l'activité dès la fin d'année ! Dans ce scénario les taux se stabilisent sur des niveaux plus bas et les actions rebondissent tirée par les valeurs de croissance. Mais à côté de ce scénario que nous pourrions qualifier d'idéal, nous avons identifié deux scénarios de risque : Le premier risque demeure évidemment la persistance de l'inflation ! Le monde se scinde en deux catégories celui où l'inflation ralentit mais moins vite qu'anticipé comme aux us et celui où l'inflation se creuse encore comme en Europe . Les Banques Centrale dont l'objectif prioritaire est et restera la stabilité des prix doivent encore durcir leur politique monétaire. Dans ce scénario qu'on pourrait qualifier du pire, la partie courte de la courbe des taux remonte violemment et les actions anticipant une récession profonde à venir chute fortement. Et c'est d'ailleurs cette récession sévère qui constitue le socle de notre troisième scénario. Le resserrement monétaire trop violent conduit à un ralentissement plus marqué de l'économie . dans ce scénario les banques centrales peuvent assouplir leur politique et limiter la baisse. Dans les portefeuilles maintenant nous nous sommes adaptés à cet environnement pour le moins complexe en réduisant fortement nos expositions actions passant de 35 à 20%. Nous avons principalement réduit notre exposition aux pays développés japon et US, pris nos bénéfices sur les valeurs technologiques américaines et les matières premières. En parallèle nous avons initiés des positions sur les actions chinoises qui devraient bénéficier de la politique de réouverture de leur économie et renforcé notre investissement sur les actions de la zone euro. Sur les taux nous avons réduit drastiquement notre sensibilité revenant autours de 2.5 en cédant nos titres européens. Nous avons profité des mouvements de marchés pour renforcer nos expositions au crédit de qualité. Enfin nous avons accentuer notre diversification par l'achat de devises étrangères asiatiques.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR CROISSANCE REACTIVE et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR Croissance Réactive - I en devise EUR : -5,80% / -0,01% avec une Tracking Error de 5,80%.
- Part CPR Croissance Réactive - L en devise EUR : -6,54% / -0,01% avec une Tracking Error de 5,81%.
- Part CPR Croissance Réactive - P en devise EUR : -6,53% / -0,01% avec une Tracking Error de 5,81%.
- Part CPR Croissance Réactive - R en devise EUR : -5,88% / -0,01% avec une Tracking Error de 5,81%.
- Part CPR Croissance Réactive - T en devise EUR : -5,31% / -0,01% avec une Tracking Error de 5,86%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR MONETAIRE ISR I	716 389 184,84	545 960 885,19
Lyxor MSCI World UCITS ETF FCP M HED	290 570 732,86	280 042 951,73
CPR CASH I	220 826 464,36	253 906 274,73
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	184 660 948,25	184 520 127,82
SPDR MSCI WORLD ENERGY ETF	138 171 258,87	187 113 171,97
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED	254 197 348,23	67 823 474,02
XTRACKERS IE PLC XTRACKERS MSCI USA ESG UCITS	110 200 101,82	199 847 044,76
AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	96 128 272,81	213 109 105,50
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF - Acc	149 885 984,13	99 065 471,19
Amundi MSCI USA ESG Leaders Select UCITS ETF DR	9 119 864,14	211 400 846,16

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	30/12/2022
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	968,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,002
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	479,66
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	0,00
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1)	
Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats)	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable.

(2) par rapport à l'actif net moyen.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 1 176 135 731,66

- o Change à terme : 294 863 301,92
- o Future : 718 142 352,20
- o Options : 163 130 077,54
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CACIB LONDON GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Changement siège social de CPR AM :**

Depuis le 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de votre fonds, est fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris (*en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris*).

- **Objectif de gestion et indicateur de référence :**

Votre FCP utilisait pour son objectif de performance, et, le cas échéant, pour le calcul des frais de surperformance, l'indicateur de référence composite *50% J.P Morgan Government Bond Index Global (GBI Global) couvert en euro (coupons réinvestis) + 50% MSCI World en euro (dividendes nets réinvestis)*

Cet indicateur a été remplacé par l'**ESTR (Euro Short Term Rate) capitalisé**.

Ainsi, l'objectif de gestion de votre FCP utilise ce nouvel indicateur de référence et la marge appliquée à chaque part selon ses frais a été précisée pour plus de clarté.

- **Modification de l'exposition action :** comprise entre 0% et 80% (*en lieu et place de 20% et 80%*).

- **Modification de la fourchette de sensibilité :** [-3 ; +8] (*en lieu et place de [-1 ; +8]*).

- **Modification des CSP :** 20% annuel de la perf au-delà de l'actif de référence dans la limite de 2% TTC de l'actif net.

- **Instruments dérivés :** ajout de contrat à terme sur change.

- **Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance :**

Votre fonds applique les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

- **Mise en conformité avec les exigences du règlement (UE) 2020/852** du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement Taxonomie »).

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Depuis le **17 février 2022**, le prospectus de votre FCP a été modifié pour la mise en conformité avec les exigences du Règlement Taxonomie.

Le règlement européen 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») met en place un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifie le règlement européen Disclosure.

Au titre du Règlement sur la Taxonomie, les investissements durables sur le plan environnemental sont les investissements dans une ou plusieurs activités économiques qui peuvent être considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de ce Règlement.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans le Règlement sur la Taxonomie, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux définis dans ledit Règlement, qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales établies par ce Règlement et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

A cette même date, le prospectus a été corrigé pour adéquation avec la lettre envoyée aux porteurs avec les modifications du FCP au 1^{er} janvier 2022 :

*« La part des investissements en produits de taux et monétaires (y compris via les OPC) sera également comprise entre 20% et 80% de l'actif total du fonds. »
(En lieu et place de [20%, 70%]).*

Depuis le **1^{er} juillet 2022**, la documentation juridique de votre FCP a été modifiée comme suit :

- **Suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance :**

Votre FCP avait une commission de surperformance de 20% annuel au-delà de la performance de celle de l'actif de référence avec une limite de prélèvement de 2% de l'actif net.

La suppression de la limite de prélèvement des commissions de surperformance est réalisée dans le contexte de la mise en place de la nouvelle méthode de calcul promulguée par l'ESMA entrée en vigueur en 2021 accompagnée du rallongement de la période d'observation.

La nouvelle méthode de calcul ne prévoit pas de limite de prélèvement des commissions de surperformance.

- **Simplification des paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance :**

Dans un souci de meilleure lisibilité, les paragraphes relatifs aux modalités de calcul de la commission de surperformance dans le DICI ont été mis à jour.

- **Changements d'adresses du siège social, intervenus le 1^{er} juin 2022, de CACEIS Bank (dépositaire du FCP) et de CACEIS Fund Administration (gestionnaire comptable par délégation du FCP):**

CACEIS Bank
Société Anonyme, RCS Nanterre 692 024 722
Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 692 024 722 -1-3 place Valhubert – 75013 Paris)

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

CACEIS Fund Administration

Société Anonyme, RCS Nanterre 420 929 481 Siège social 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge

En lieu et place de : Société anonyme, RCS Paris 420 929 481 - 1-3, place Valhubert – 75013 Paris)

Depuis le **7 octobre 2022**, la documentation juridique de votre FCP, en sa qualité d'OPC nourricier du Compartiment CPR Invest-Réactive de la SICAV luxembourgeoise CPR Invest, a été modifiée comme suit :

- **Insertion des mentions relatives aux limites de l'approche « Best in Class » de la politique d'investissement de votre fonds :**

Le prospectus du FCP intègre la mention suivante à des fins d'alignement avec la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers DOC-2020-03 et par souci de transparence vis-à-vis des investisseurs :

« L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique les exclusions mentionnées ci-dessus. »

- **Modification des termes relatifs à l'usage d'un indice de référence dans la documentations juridique du FCP :**

Suite à la modification de l'indice de référence, depuis le 1^{er} janvier 2022, la documentation juridique du FCP intègre la mention suivante :

*« L'OPC est géré activement.
L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances.
La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. »*

(En lieu et place de : Le FCP est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart significatif par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.)

Informations spécifiques

Détention en OPC

La documentation juridique d'OPC prévoit qu'il peut investir jusqu'à 100% maximum de son actif en part d'OPC et/ou fonds d'investissement dans le respect des contraintes de l'OPC.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan: 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée Niveau de levier indicatif : 109,91.

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) et Loi de transition énergétique pour la croissance verte

- CPR AM produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus 13 000 entreprises dans le monde, selon une échelle qui va de A (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à G (pour les moins bonnes). Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- CPR AM applique une politique d'exclusion ciblée qui se fonde sur des textes à portée universelle comme le Pacte Mondial de l'ONU, les conventions relatives aux droits de l'Homme, à l'organisation internationale du travail et à l'environnement. CPR AM exclut ainsi de toutes ses gestions actives les entreprises aux comportements non conformes à ses convictions ESG ou aux conventions internationales et à leur traduction en droits nationaux :
 - mines antipersonnel,
 - bombes à sous-munitions,
 - armes chimiques,
 - armes biologiques,
 - armes à uranium appauvri.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM.

De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Charbon

Le charbon étant le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine, CPR AM a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique au charbon thermique, générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, CPR AM a progressivement renforcé sa politique d'exclusion charbon. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole. Conformément aux Objectifs de développement durable des Nations unies et à l'Accord de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et les recommandations d'un Comité scientifique, qui prend en compte les scénarios énergétiques de l'AIE (Agence internationale de l'énergie), du Climate Analytics et des Science-Based Targets. En 2020, dans le cadre de la mise à jour de sa politique sur le secteur du charbon thermique, CPR AM a étendu de nouveau sa politique d'exclusion à l'exploitation du charbon, qui se réfère désormais à toute entreprise développant ou prévoyant de développer de nouvelles capacités d'exploitation du charbon thermique.

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport),
- Les entreprises réalisant plus de 25% de leur revenu de l'extraction du charbon thermique,
- Les entreprises réalisant une extraction de charbon thermique de 100 MT ou plus sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité au charbon thermique est supérieur à 50% du revenu total sans analyse, toutes les entreprises de

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

• Fonds passifs non ESG

- Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.
- Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.
- Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.
- Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac et applique les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac.

- Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, CPR AM met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 173 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

CPR CROISSANCE REACTIVE
FONDS D'INVESTISSEMENT A VOCATION GENERALE
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CPR ASSET MANAGEMENT
91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'investissement à vocation générale CPR CROISSANCE REACTIVE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'investissement à vocation générale à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CPR CROISSANCE REACTIVE

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



CPR CROISSANCE REACTIVE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2023.04.21 16:59:05 +0200



Comptes annuels

Bilan Actif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 333 932 234,26	1 637 861 272,66
Actions et valeurs assimilées	8 015 922,60	6 272 560,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 015 922,60	6 272 560,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	3 197 462,98	3 535 740,20
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	3 197 462,98	3 535 740,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	1 306 196 633,39	1 615 628 051,27
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 306 196 633,39	1 615 628 051,27
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	16 522 215,29	12 424 921,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	16 522 215,29	12 424 921,19
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	329 173 167,76	113 292 379,24
Opérations de change à terme de devises	294 863 301,92	93 312 431,18
Autres	34 309 865,84	19 979 948,06
COMPTES FINANCIERS	60 924 371,31	2 510 188,73
Liquidités	60 924 371,31	2 510 188,73
TOTAL DE L'ACTIF	1 724 029 773,33	1 753 663 840,63

Bilan Passif au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 364 101 924,86	1 590 074 132,24
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	844,63	
Report à nouveau (a)	125,53	280,03
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	46 932 928,72	59 033 064,72
Résultat de l'exercice (a,b)	-714 710,91	-4 585 223,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 410 321 112,83	1 644 522 253,99
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	11 127 694,69	9 278 064,84
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	11 127 694,69	9 278 064,84
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11 127 694,69	9 278 064,84
Autres opérations		
DETTES	302 580 965,81	95 464 665,14
Opérations de change à terme de devises	281 114 323,27	93 886 217,12
Autres	21 466 642,54	1 578 448,02
COMPTES FINANCIERS		4 398 856,66
Concours bancaires courants		4 398 856,66
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	1 724 029 773,33	1 753 663 840,63

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

Hors-Bilan au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
FV CBOT UST 5 0322		166 369 359,17
XEUR FBTP BTP 0323	88 007 360,00	
US 10YR NOTE 0322		181 155 606,97
SP 500 MINI 0322		269 893 818,15
SP 500 MINI 0323	191 919 465,92	
OSE TOPIX FUT 0323	37 072 880,44	
EURO STOXX 50 0322		77 432 250,00
EURO STOXX 50 0323	100 226 800,00	
Options		
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3800	43 983 230,28	
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3400	3 254 925,96	
DJ EURO STOXX 50 03/2022 PUT 4300		32 882 836,50
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3500	11 674 094,64	
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3850	104 217 826,66	
S&P 500 INDEX 03/2022 PUT 4500		19 161 954,77
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FBTP BTP 0322		19 405 320,00
FGBL BUND 10A 0323	61 679 520,00	
TU CBOT UST 2 0323	144 116 742,80	
US 10YR NOTE 0323	95 119 583,04	
DJES BANKS 0322		18 512 100,00
ONK TOKYO NIK 0322		8 351 313,53
NK NIKKEI 225 0322		25 014 773,13
DJE 600 EUROP 0322		72 975 000,00
FTSE 100 FUT 0322		18 057 027,16
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

Compte de Résultat au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	456 131,71	15 042,16
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 607 612,90	
Produits sur obligations et valeurs assimilées	101 554,32	97 772,83
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	11 207,34	3 217,69
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers	753 544,36	2 546 234,16
TOTAL (1)	5 930 050,63	2 662 266,84
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	20 302,01	5 658,31
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	232 965,58	331 142,73
Autres charges financières		
TOTAL (2)	253 267,59	336 801,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	5 676 783,04	2 325 465,80
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	6 414 856,71	7 146 543,70
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-738 073,67	-4 821 077,90
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	23 362,76	235 854,90
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-714 710,91	-4 585 223,00

Annexes aux comptes annuels

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011741941 - Part CPR CROISSANCE REACTIVE T : Taux de frais maximum de 0,15% TTC.

FR0013294626 - Part CPR CROISSANCE REACTIVE R : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.

FR0013414059 - Part CPR CROISSANCE REACTIVE L : Taux de frais maximum de 1,35% TTC.

FR0010097683 - Part CPR CROISSANCE REACTIVE P : Taux de frais maximum de 1,35% TTC.

FR0010965137 - Part CPR CROISSANCE REACTIVE I : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

Le fonds a pris en charge un montant de 11 785,36 € lié à la cotisation AMF.

Commission de surperformance : Parts P, I, R et L :

20% annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de €STR + 4,25% pour la part I, €STR + 3,50% pour la part L et P, €STR + 4,20% pour la part R.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2022, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de décembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er janvier 2022 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

Dans ce cas, toute sous-performance supérieure à 5 ans ne sera plus prise en compte au cours de la nouvelle période d'observation ; à l'inverse toute sous-performance générée sur les 5 dernières années continuera à être prise en compte.

La commission de surperformance représentera 20% de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Sur la période d'observation, toutes provisions telles que définies ci-dessus deviennent exigible à date d'anniversaire et seront payées à la Société de Gestion.

La commission de surperformance est perçue par la société de gestion même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'Actif de Référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts. Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la société de gestion

2. Évolution de l'actif net au 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	1 644 522 253,99	1 734 027 934,36
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	201 425 574,12	116 734 393,63
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-305 329 285,67	-329 703 670,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	65 398 033,43	161 101 973,18
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-102 316 434,76	-19 639 713,94
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	280 126 013,57	72 324 101,62
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-228 552 224,70	-142 240 073,46
Frais de transactions	-585 169,46	-396 044,61
Différences de change	45 483 744,98	15 741 337,39
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-160 518 014,06	59 800 811,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 175 081,69	156 342 932,37
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-156 342 932,37	-96 542 120,70
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	11 790 617,23	-8 602 843,05
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	5 695 008,44	-6 095 608,79
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	6 095 608,79	-2 507 234,26
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-39 438 943,20	
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-946 978,97	-9 804 930,44
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-738 073,67	-4 821 077,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		56,49 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 410 321 112,83	1 644 522 253,99

(*) 31/12/2021 : Résultat de fusion

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 197 462,98	0,23
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	3 197 462,98	0,23
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	492 349 223,90	34,91
Taux	88 007 360,00	6,24
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	580 356 583,90	41,15
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	300 915 845,84	21,34
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	300 915 845,84	21,34

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées					3 197 462,98	0,23		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							60 924 371,31	4,32
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	88 007 360,00	6,24						
Autres opérations	300 915 845,84	21,34						

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					3 197 462,98	0,23				
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	60 924 371,31	4,32								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture									88 007 360,00	6,24
Autres opérations					144 116 742,80	10,22			156 799 103,04	11,12

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC	124 380 707,82	8,82						
Opérations temporaires sur titres								
Créances	14 511 187,63	1,03	22 166 118,72	1,57				
Comptes financiers	22 925 429,83	1,63	261 997,03	0,02	112 707,81	0,01	2,03	
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	215 746 145,60	15,30	45 920 469,67	3,26	3 936 022,15	0,28		
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	307 811 387,22	21,83	37 072 880,44	2,63				
Autres opérations	239 236 325,84	16,96						

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	20 607 940,56
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	274 255 361,36
	Ventes à règlement différé	5 332 873,05
	Dépôts de garantie en espèces	27 156 992,79
	Collatéraux	1 820 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		329 173 167,76
DETTES		
	Vente à terme de devise	260 427 614,42
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	20 686 708,85
	Achats à règlement différé	5 175 023,00
	Frais de gestion fixe	974 146,05
	Frais de gestion variable	1 448,23
	Collatéraux	15 310 000,00
	Autres dettes	6 025,26
TOTAL DES DETTES		302 580 965,81
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		26 592 201,95

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I		
Parts souscrites durant l'exercice	564,771	100 878 052,08
Parts rachetées durant l'exercice	-563,527	-100 935 183,13
Solde net des souscriptions/rachats	1,244	-57 131,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	280,819	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	20,000	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P		
Parts souscrites durant l'exercice	66 084,100	32 799 913,09
Parts rachetées durant l'exercice	-116 624,784	-58 391 141,99
Solde net des souscriptions/rachats	-50 540,684	-25 591 228,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	813 648,949	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 239,479	244 335,98
Parts rachetées durant l'exercice	-848,191	-92 002,84
Solde net des souscriptions/rachats	1 391,288	152 333,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 572,626	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T		
Parts souscrites durant l'exercice	6 088,154	67 503 272,97
Parts rachetées durant l'exercice	-13 116,155	-145 910 957,71
Solde net des souscriptions/rachats	-7 028,001	-78 407 684,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	88 642,428	

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	260 971,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	968,57
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	28,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,36
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	5 623 301,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	479,66
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	7 133,78
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	521 973,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,05
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/12/2022
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 231 006 752,76
	FR0010821819	AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	28 572 998,63
	LU1681047236	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	20 966 593,00
	LU1998920455	AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND H EUR C	22 205 578,97
	LU2300295396	AMUNDI iCPR EURO CORP CLIMATE PARIS ALIGNED PAB - UCITS ETF	1 752 808,00
	LU1602144575	AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	178 030 673,49
	LU2297533809	AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D	176 421 580,19
	LU1681037609	AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR C	71 541 037,23
	LU2109787395	Amundi MSCI USA ESG Leaders Select UCITS ETF DR	77 454 951,56
	LU1931975079	AMUNDI PRIME EURO CORPORATES - UCITS ETF DR D	70 697 901,61
	FR001400A7Y8	CPR ALLOCATION THEMATIQUE RESPONSABLE PART O C	5 962 800,00
	FR0011052844	CPR EUROLAND PREMIUM I	23 245 384,79
	FR0010626408	CPR EUROPE ESG I	11 154 514,11
	LU1902445045	CPR INVEST SMART BETA CREDIT ESG - E ACC	11 730 649,00
	LU1902444741	CPR INVEST SMART BETA CREDIT ESG - I ACC	4 278 070,71
	FR0010979278	CPR MONETAIRE ISR I	170 599 787,59
	FR0010934042	CPR OBLIG 12 MOIS I	54 979 034,90
	FR0013215803	CPR Oblig 6 Mois I	12 087,11
	FR0013053808	CPR USA ESG H-I EUR	136 055 618,13
	FR0010507913	CPR USA ESG I	42 016 707,38
	LU1407888053	Lyxor iBoxx \$ Treasuries 7-10Y (DR) UCITS ETF - D-USD	26 008 062,78
	LU1900068914	Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF - Acc	50 394 009,60
	FR0011660927	Lyxor MSCI World UCITS ETF FCP M HED	147,72
	LU1407890620	MULTI UNITS LUX LYXOR IBOX USD TREASURIES 10Y ETF D	40 580 593,46
	LU1350003296	STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	6 345 162,80
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 231 006 752,76

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	125,53	280,03
Résultat	-714 710,91	-4 585 223,00
Total	-714 585,38	-4 584 942,97

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-92 326,74	-241 596,04
Total	-92 326,74	-241 596,04

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-20,66	-26,11
Total	-20,66	-26,11

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 917 253,29	-5 317 012,88
Total	-3 917 253,29	-5 317 012,88

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-3 011,36	-5 151,42
Total	-3 011,36	-5 151,42

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T		
Affectation		
Distribution	3 297 498,32	978 708,49
Report à nouveau de l'exercice	528,35	134,99
Capitalisation		
Total	3 298 026,67	978 843,48
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	88 642,428	95 670,429
Distribution unitaire	37,20	10,23
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat		

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	844,63	
Plus et moins-values nettes de l'exercice	46 932 928,72	59 033 064,72
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	46 933 773,35	59 033 064,72

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 582 642,87	1 873 842,46
Total	1 582 642,87	1 873 842,46

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	67,22	80,34
Total	67,22	80,34

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	12 890 997,30	16 360 529,90
Total	12 890 997,30	16 360 529,90

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	36 115,55	37 314,15
Total	36 115,55	37 314,15

	30/12/2022	31/12/2021
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T		
Affectation		
Distribution	32 404 125,98	40 760 386,28
Plus et moins-values nettes non distribuées	19 824,43	911,59
Capitalisation		
Total	32 423 950,41	40 761 297,87
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	88 642,428	95 670,429
Distribution unitaire	365,56	426,05

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	1 199 403 371,40	2 122 506 867,90	1 734 027 934,36	1 644 522 253,99	1 410 321 112,83
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I en EUR					
Actif net	39 320 854,20	41 598 369,67	31 599 912,88	52 181 627,90	49 371 917,69
Nombre de titres	253,454	249,930	182,864	279,575	280,819
Valeur liquidative unitaire	155 140,00	166 440,08	172 805,54	186 646,25	175 814,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-3 426,71	-1 680,10	-1 118,97	6 702,46	5 635,81
Capitalisation unitaire sur résultat	408,61	4 453,98	2 063,21	-864,15	-328,77
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L en EUR					
Actif net		2 008,38	2 069,83	2 219,18	2 073,94
Nombre de titres		20,000	20,000	20,000	20,000
Valeur liquidative unitaire		100,41	103,49	110,95	103,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,58	-0,64	4,01	3,36
Capitalisation unitaire sur résultat		0,59	0,52	-1,30	-1,03
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P en EUR					
Actif net	734 911 112,30	572 300 469,04	467 107 557,23	452 873 778,78	398 538 426,72
Nombre de titres	1 650 560,722	1 207 100,605	955 712,622	864 189,633	813 648,949
Valeur liquidative unitaire	445,24	474,11	488,75	524,04	489,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-9,79	-4,79	-3,14	18,93	15,84
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,41	9,23	2,52	-6,15	-4,81

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R en EUR					
Actif net	1 512 235,44	1 259 235,78	1 365 997,61	1 038 631,31	1 125 724,55
Nombre de titres	16 058,295	12 470,092	13 037,934	9 181,338	10 572,626
Valeur liquidative unitaire	94,17	100,98	104,77	113,12	106,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2,05	-1,01	-0,67	4,06	3,41
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,03	2,65	1,18	-0,56	-0,28
Part CPR CROISSANCE REACTIVE T en EUR					
Actif net	423 659 169,46	1 507 346 785,03	1 233 952 396,81	1 138 425 996,82	961 282 969,93
Nombre de titres	41 165,172	139 616,369	111 717,556	95 670,429	88 642,428
Valeur liquidative unitaire	10 291,68	10 796,34	11 045,28	11 899,45	10 844,50
Distribution unitaire sur +/- values nettes	62,02			426,05	365,56
+/- values nettes unitaire non distribuées					0,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-109,26	-70,43		
Distribution unitaire sur résultat	91,22	350,65	192,50	10,23	37,20
Crédit d'impôt unitaire					

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
NEXTSTAGE EVERGREEN	EUR	68 180	8 015 922,60	0,57
TOTAL FRANCE			8 015 922,60	0,57
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			8 015 922,60	0,57
TOTAL Actions et valeurs assimilées			8 015 922,60	0,57
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
LUXEMBOURG				
AMUNDI LEVERAGED LOANS EUROPE 2018 AUTRE V+0.0% 28-06-24 EMT	EUR	3 500 000	3 197 462,98	0,23
TOTAL LUXEMBOURG			3 197 462,98	0,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 197 462,98	0,23
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			3 197 462,98	0,23
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
CPR EUROLAND PREMIUM I	EUR	1 779,092	23 245 384,79	1,64
CPR USA ESG I	EUR	118,104	42 016 707,38	2,98
TOTAL ALLEMAGNE			65 262 092,17	4,62
FRANCE				
AMUNDI ETF MSCI EUROPE EX EMU UCITS ETF	EUR	96 061	28 572 998,63	2,03
CPR ALLOCATION THEMATIQUE RESPONSABLE PART O C	EUR	60 000	5 962 800,00	0,42
CPR EUROPE ESG I	EUR	57	11 154 514,11	0,79
CPR MONETAIRE ISR I	EUR	8 391,492	170 599 787,59	12,09
CPR OBLIG 12 MOIS I	EUR	523,357	54 979 034,90	3,90
CPR Oblig 6 Mois I	EUR	0,122	12 087,11	
CPR USA ESG H-I EUR	EUR	982,554	136 055 618,13	9,65
TOTAL FRANCE			407 336 840,47	28,88
IRLANDE				
XTRACKERS IE PLC XTRACKERS MSCI USA ESG UCITS ETF 1C ACC	EUR	1 848 269	67 923 885,75	4,82
TOTAL IRLANDE			67 923 885,75	4,82
LUXEMBOURG				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	230 000	20 966 593,00	1,48
AMUNDI FUNDS TOTAL HYBRID BOND H EUR C	EUR	21 017,064	22 205 578,97	1,58
AMUNDI iCPR EURO CORP CLIMATE PARIS ALIGNED PAB - UCITS ETF	EUR	40 000	1 752 808,00	0,13
AMUNDI INDEX MSCI EMU UCI ETF DR	EUR	756 651	178 030 673,49	12,62
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF DR - HEDGED EUR D	EUR	4 461 501	176 421 580,19	12,50
AMUNDI JAPAN TOPIX UCITS ETF - EUR C	EUR	848 131	71 541 037,23	5,08
Amundi MSCI USA ESG Leaders Select UCITS ETF DR	USD	1 202 094	77 454 951,56	5,49
AMUNDI PRIME EURO CORPORATES - UCITS ETF DR D	EUR	4 100 188	70 697 901,61	5,01

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CPR INVEST SMART BETA CREDIT ESG - E ACC	EUR	129 850	11 730 649,00	0,84
CPR INVEST SMART BETA CREDIT ESG - I ACC	EUR	47 565,8296	4 278 070,71	0,30
Lyxor iBoxx \$ Treasuries 7-10Y (DR) UCITS ETF - D-USD	EUR	329 116	26 008 062,78	1,84
Lyxor MSCI China ESG Leaders Extra (DR) UCITS ETF - Acc	EUR	563 200	50 394 009,60	3,57
Lyxor MSCI World UCITS ETF FCP M HED	EUR	1	147,72	
MULTI UNITS LUX LYXOR IBOXX USD TREASURIES 10Y ETF D	USD	394 337	40 580 593,46	2,88
STRUCTURA - DIVERSIFIED GROWTH FUND - IU	USD	5 500	6 345 162,80	0,45
Xtrackers CSI300 Swap UCITS ETF 1C	EUR	530 752	7 265 994,88	0,52
TOTAL LUXEMBOURG			765 673 815,00	54,29
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 306 196 633,39	92,61
TOTAL Organismes de placement collectif			1 306 196 633,39	92,61
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0323	EUR	-2 648	3 003 870,00	0,21
FGBL BUND 10A 0323	EUR	464	-4 170 070,00	-0,29
OSE TOPIX FUT 0323	JPY	-276	468 309,87	0,04
SP 500 MINI 0323	USD	-1 061	4 809 217,62	0,34
TU CBOT UST 2 0323	USD	750	-512 488,29	-0,04
US 10YR NOTE 0323	USD	904	-994 539,12	-0,07
XEUR FBTP BTP 0323	EUR	-808	2 466 930,00	0,17
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			5 071 230,08	0,36
TOTAL Engagements à terme fermes			5 071 230,08	0,36
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3400	EUR	-2 200	-83 600,00	-0,01
DJ EURO STOXX 50 01/2023 PUT 3800	EUR	2 200	1 683 000,00	0,12
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3500	USD	-590	-295 760,13	-0,02
S&P 500 INDEX 01/2023 PUT 3850	USD	590	4 090 887,80	0,29
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			5 394 527,67	0,38
TOTAL Engagements à terme conditionnels			5 394 527,67	0,38
TOTAL Instruments financier à terme			10 465 757,75	0,74
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	USD	-3 524 270,06	-3 302 197,29	-0,23
APPEL MARGE CACEIS	JPY	-65 946 600	-468 309,87	-0,04
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 300 729,99	-1 300 729,99	-0,09
TOTAL Appel de marge			-5 071 237,15	-0,36
Créances			329 173 167,76	23,34
Dettes			-302 580 965,81	-21,45
Comptes financiers			60 924 371,31	4,32
Actif net			1 410 321 112,83	100,00

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Part CPR CROISSANCE REACTIVE T	EUR	88 642,428	10 844,50
Part CPR CROISSANCE REACTIVE P	EUR	813 648,949	489,81
Part CPR CROISSANCE REACTIVE L	EUR	20,000	103,69
Part CPR CROISSANCE REACTIVE I	EUR	280,819	175 814,02
Part CPR CROISSANCE REACTIVE R	EUR	10 572,626	106,47

OPCVM CPR CROISSANCE REACTIVE

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part CPR CROISSANCE REACTIVE T

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	213 628,25	EUR	2,41	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	3 083 870,07	EUR	34,79	EUR
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	32 404 125,98	EUR	365,56	EUR
TOTAL	35 701 624,30	EUR	402,76	EUR

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Croissance Réactive

Identifiant d'entité juridique :
9695004X72P02LAF3B55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



X

Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: _____



* dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: _____



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 41,77% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques

environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.517 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0 (D+)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

▪

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AM ID MSCI EMU-UC ETF DR-EUR PARIS	Fonds	12,62%	LUX

d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: **du**
01/01/2022 au
31/12/2022

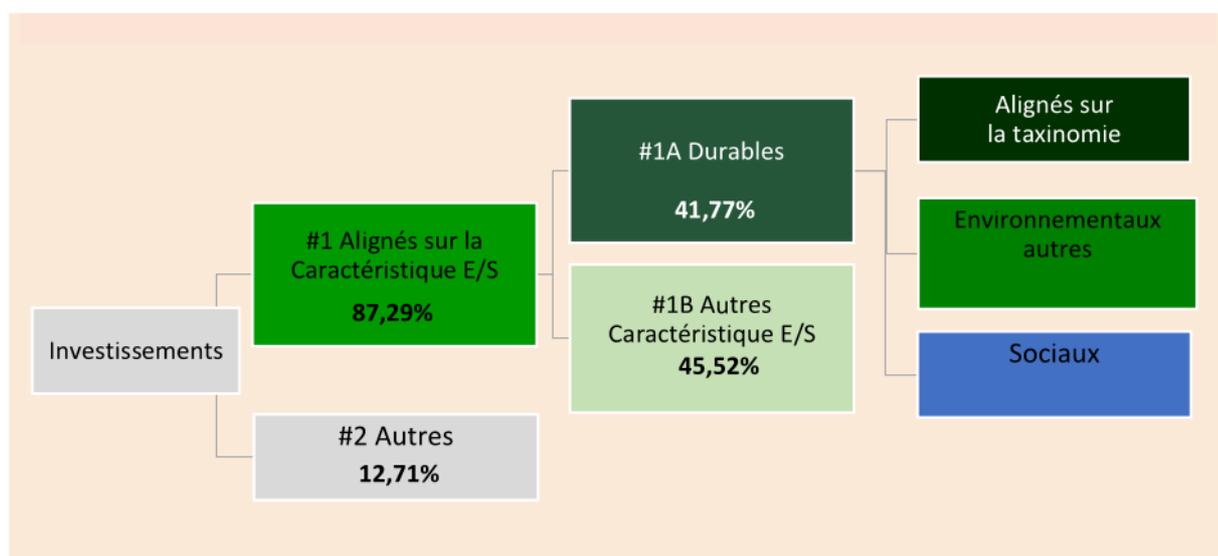
AMUNDI INDEX US CORP SRI - UCITS ETF - H	Fonds	12,51%	LUX
CPR MONETAIRE ISR - I-	Fonds	12,10%	FRA
CPR USA ESG - H-I EUR	Fonds	9,65%	FRA
AMUNDI US ESG LD ETF(GER)	Fonds	5,48%	LUX
AMND TOPIX DV ETF(PAR)	Fonds	5,07%	LUX
AMUNDI PRIME EURO CORPORATES	Fonds	5,01%	LUX
X MSCI USA ESG ETF(GER)	Fonds	4,82%	IRL
CPR OBLIG 12 MOIS - I C	Fonds	3,90%	FRA
LYXOR CHINA ENTERPRISE ETF(PAR)	Fonds	3,58%	LUX
CPR USA ESG - I	Fonds	2,98%	FRA
LYXOR ETF IBOXX USD TREAS 10Y	Fonds	2,90%	LUX
AMUNDI ETF MSC EU EX EMU	Fonds	2,03%	FRA
LYX CORE US TREASURIES 7-10Y ETF(GER)	Fonds	1,84%	LUX
CPR EUROLAND PREMIUM ESG- I	Fonds	1,65%	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

● **Quelle était l'allocation des actifs?**

**L'allocation des
actifs** décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% d'actifs
Fonds	92,62%
Forex	0,97%
Les marchés de capitaux	0,52%
Emprunts d'Etats	0%

 **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Des données fiables concernant la Taxinomie (y compris les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire) n'étaient pas disponibles au cours de la période.

● **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?**

Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

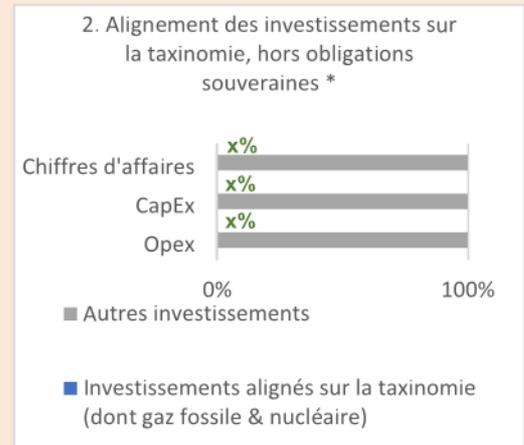
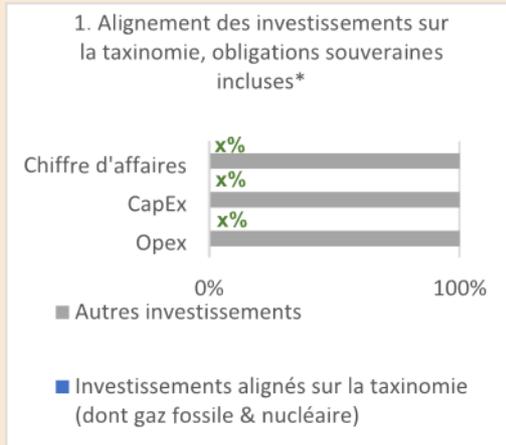
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans

lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Données non-encore disponibles.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Aucune donnée fiable concernant les activités dites " transitoires et habilitantes " n'était disponible au cours de la période.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.

 Le symbole représente des investissements



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.

durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.